COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 157/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et suivants,
Vu le Code de la Route, dont les articles R 411-8, R 411-3 et R 411-4,
Vu le Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5,
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,
Vu la demande présentée ce jour par **le Service Technique de la Commune de Moncé-en-Belin ;**
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant les travaux de coupe d'un arbre et le retrait d'un emplacement de stationnement, 4 allée des Tamaris, dans l'agglomération de Moncé en Belin, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Les travaux sus mentionnés auront lieu à Moncé en Belin, en agglomération, à compter du **mardi 17 novembre 2026 jusqu'au vendredi 27 novembre 2026, 4 allée des Tamaris.**

Article2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit.

Article 3 : Tout véhicule en stationnement ne respectant pas le présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière

Article 4 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par le Service Technique de la commune de Moncé-en-Belin, intervenante sur le chantier.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché pour information des usagers :

- A chaque extrémité de la section réglementée,
- En Mairie de Moncé en Belin.

Article 6 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Maire de Moncé en Belin et son Adjoint, l'agent de la police municipale de Moncé en Belin sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé en Belin, le 16 novembre 2026
L'Adjoint au Maire par délégation,
Christophe COUTABLE

MAIRIE de MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe)

Publié le 17.11.2026